



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

création de tarif pour télécommandes de bornes automatiques

DE20160208_11

Conseil municipal du 8 février 2016

Rapporteur :
Vincent YOU

Télétransmise à la Préfecture le 10 FEV. 2016
Affichée le 10 février 2016

L'an deux mille seize le huit février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 28 janvier 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : M. Patrick BOURGOIN

création de tarif pour télécommandes de bornes automatiques

Espaces Publics
id : 1242

Conseil municipal
8 février 2016

11

Rapporteur : Vincent YOU

Dans le cadre de l'achèvement des travaux du pôle d'échange multimodal, le Grand Angoulême a mis en place un système de commande à distance des bornes automatiques situées devant la gare SNCF, à la demande des professionnels.

Ces commandes à distance sont gérées par des télécommandes d'une valeur unitaire de 40 €/pièce et seront remises prochainement par le grand Angoulême à la commune d'Angoulême afin que cette dernière les distribue aux usagers ayants droits.

Pour cela, il convient de créer et de fixer, comme pour les badges d'accès aux voies réglementées par bornes automatiques, un tarif de dépôt de garantie de 40 €,

Je vous propose donc d'approuver la création d'un tarif de dépôt de garantie de 40 € pour les télécommandes des bornes automatiques

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
8 février 2016
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

